

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REVITALISATION DE DEUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE : « LES JUS DE MARMANDE » ET « GASCOGNE BOIS »

Conseil Communautaire du 4 juillet 2019

D 2019	D	08
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	67 des dossiers 1 à 3 – 64 des dossiers 4 à 25	
Votants	76	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **27 juin 2019** s'est réuni à la salle des fêtes de Virazeil, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ (jusqu'au dossier 3)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	\
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	\
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	\
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	\
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Laqupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES (jusqu'au dossier 3) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 3)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Roger STEFFAN (suppléant)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	\
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (suppléant)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Bernard CABANE - Michel PÉRAT - Carole VERHAEGHE - Jacques BILIRIT - Jean-François THOUHAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Marie.Catherine BALLEREAU - Sophie BORDERIE - Jacqueline CORREGES - Jean.Luc DUBOURG - Philippe LABARDIN - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Jacques BRO - Isabelle CESA - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD - Daniel GAÏDELLA - Valérie TACCO - Jacky TROUVÉ - Charles CILLIERES (à partir du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ (à partir du dossier 4) - Régine POVEDA (à partir du dossier 4)

Pouvoirs de

Jean-François THOUHAZEAU à Jean-Claude DERC – Jacques BILIRIT à Josette PATISSOU - Isabelle CESA à André CORIOU – Marie-Catherine BALLEREAU à Jean-Pierre MARCHAND - Eric BOUCHAUD à Maryline DE PASCAU - Jean-Luc DUBOURG à Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES à Marie-Françoise BOUGUES - François NÉRAUD à Francis DUTHIL – Gilles LAGAÛZÈRE à Christine VOINOT - Régine POVEDA à Philippe RIGAL (à compter du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 4) - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 4)

Secrétaire de Séance

Daniel BORDENEUVE

Dossier n°11 -
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REVITALISATION DE DEUX ENTREPRISES DU
TERRITOIRE : « LES JUS DE MARMANDE » ET « GASCOGNE BOIS »

Rapporteur : Thierry CONSTANS

Objet de la délibération

Mise en œuvre d'une convention de revitalisation pour les entreprises LES JUS DE MARMANDE et GASCOGNE BOIS sur le périmètre de Val de Garonne Agglomération.

Exposé des motifs

L'article L. 1233-84 du code du travail prévoit que, en complément des mesures d'accompagnement prévues dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi, les entreprises de plus de mille salariés, ou appartenant à un groupe de plus de mille salariés, qui « *procèdent à un licenciement collectif affectant par son ampleur, l'équilibre du ou des bassins d'emplois dans lesquels elles sont implantées (...) sont tenues de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois et d'atténuer les effets du licenciement envisagé sur les autres entreprises dans le ou les bassins d'emploi* ».

Dans ce cadre, suite à la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi respectivement au sein des entreprises LES JUS DE MARMANDE et GASCOGNE BOIS, une convention de revitalisation a été signée entre :

- l'Etat et l'entreprise LES JUS DE MARMANDE le 22 février 2018,
- l'Etat et l'entreprise GASCOGNE BOIS le 17 septembre 2018.

Les parties ont souhaité mettre en commun les moyens mobilisés dans le cadre de ces deux conventions, ce qui a donné lieu à la signature d'une convention tripartite entre l'Etat, LES JUS DE MARMANDE et GASCOGNE BOIS le 6 février 2019.

Dans le cadre de leur convention de revitalisation, les entreprises LES JUS DE MARMANDE et GASCOGNE BOIS ont choisi Val de Garonne Agglomération, Initiative Garonne, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique et la Caisse Sociale de Développement Local pour assurer le montage des dossiers pour les porteurs de projets éligibles à l'opération.

La convention de revitalisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi de financement de projets visant à la création d'un minimum de 30 emplois sur le périmètre de Val de Garonne Agglomération.

Les contributions à la revitalisation sont les suivantes :

- l'entreprise LES JUS DE MARMANDE à hauteur de 76 000 € (en vue de créer 17 emplois) ;
- l'entreprise GASCOGNE BOIS à hauteur de 38 487 € (en vue de créer 13 emplois).

Ces contributions seront mobilisées pour mener les actions suivantes :

- Aide à la création du 1^{er} emploi dans les TPE (prime) ;
- Aide aux entreprises en croissance (prêt d'honneur à 0%) ;
- Aide à la création d'entreprises relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (prime) ;
- Mise en œuvre d'actions dans le cadre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale ;

Dans le cadre de cette convention, Val de Garonne Agglomération interviendra de la façon suivante :

- Animation et gestion du dispositif, communication. Une dotation de 4 500 € sera versée à VGA afin d'assurer cette mission ;
- Traitement des dossiers se rapportant à l'aide à la création du 1^{er} emploi dans les TPE ;
- Mise en œuvre d'actions dans le cadre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale. Une dotation de 9 987 € sera versée à VGA afin d'assurer cette mission.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve le partenariat de Val de Garonne Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de revitalisation LES JUS DE MARMANDE et GASCOGNE BOIS et la signature de la convention s'y rapportant,

Précise

que Val de Garonne Agglomération percevra dans le cadre de ce conventionnement :

- Une dotation de 4 500 € afin d'assurer l'animation du dispositif et la communication,
- Une dotation de 9 987 € afin d'assurer la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale.

Précise

Val de Garonne Agglomération traitera les dossiers se rapportant à l'aide à la création du 1^{er} emploi dans les TPE et ce, sans rémunération complémentaire,

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	76
<i>Pour</i>	76
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Virazeil, le 4 juillet 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage

Le 8 juillet 2019